

67

Commission permanente
Séance du 27 février 2023



Rapporteur : M. MARTIN

47613

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Travaux pour la restructuration partielle du collège La Roche aux Fées à Retiers - Avenant marché travaux lot 11

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à Mme ROUX), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. GUÉRET (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 28 mai 2018, 22 février et 6 décembre 2021, 28 mars, 20 juin, 11 juillet, 26 septembre et 21 novembre 2022 ;

Expose :

Lors de sa réunion du 17 janvier 2023, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n°6 relatif au lot n°11 « Electricité CFO CFA » notifié le 25 février 2021 auprès de la société BERNARD ELECTRICITE (marché n° 2021-0077), dans le cadre des travaux de restructuration partielle du collège La Roche aux Fées à Retiers.

Plusieurs avenants ont déjà été passés avec cette société et portaient sur le passage en LED des circulations des bâtiments A et B, sur le repérage et le raccordement de volets roulants existants du bâtiment B coupés lors de la déconstruction et la fourniture et pose de la centrale SSI.

L'avenant n°6 porte sur les prestations complémentaires suivantes qui se sont avérées nécessaires :

- la reprise de l'ensemble des faux plafonds du bâtiment B ainsi que la reprise de luminaires de 3 salles (remplacement par des luminaires LED) ;
- dans le cadre du référentiel VDI du Département, il a été ajouté des prestations de câblage et de prises dans la salle de restauration des professeurs et le CDI.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires a été chiffré à 5 516,75 € HT soit 6 620,10 € TTC.

Cet avenant n°6 porte donc le montant du marché de 288 260,18 € HT à 293 776,93 € HT soit 352 532,32 € TTC.

Le montant cumulé des précédents avenants représente + 32,60 % du montant initial du marché (221 548,21 € HT).

S'agissant d'une augmentation de + 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°6 au marché 2021-0077 relatif au lot 11, à passer avec la société BERNARD ELECTRICITE pour un montant de 5 516,75 € HT soit 6 620,10 € TTC.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231122

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation